

MINUTES OF THE MEETING

DATE: 16/08/2021

HOURS: 16h00-18h00

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
1. Approval agenda and report		
1.1 Report Previous meeting (approval)	Le rapport est approuvé en tenir compte des remarques de la RW et de Sciensano	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport approuvé
1.2 Agenda (approval)		<ul style="list-style-type: none"> • Agenda approuvé
1.3 RMG Dashboard (information)		
2. Situation overview (information)		
2.1 Epidemiological overview (information – Sciensano)		
2.2 Changeover to level 4 in the Brussels Capital Region (Discussion – Brussels)	<p>L'avis du RAG a d'ores et déjà apporté réponse à plusieurs questions. Celles-ci sont abordées au point 3.1. D'autres organes ont eux aussi traité certains points.</p> <p>Le Commissariat indique que l'on est en train d'élaborer une liste des actions susceptibles d'être prises, et à quel niveau celles-ci seraient mises en œuvre. Cette liste sera encore étoffée par la suite.</p> <p>Bruxelles souhaite intensifier l'accès au dépistage et s'enquiert des possibilités existant en la matière.</p>	<p>Dans l'optique du risk management et en raison de la réalité épidémiologique à Bruxelles, le RMG est favorable à ce que dorénavant les pharmaciens puissent vacciner, un signal en ce sens sera adressé au Commissariat en vue de l'OCC de ce vendredi 20/08/2021.</p> <p>Bruxelles est d'avis que le fait d'autoriser les pharmaciens à vacciner ne résoudra pas (ou qu'en partie) le problème du retard vaccinal de la Région Bruxelles Capitale.</p>
Summary of indicators motivating the changeover		
- Impact on the population		
- Additional measures to be taken		

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
<ul style="list-style-type: none"> - Federal Solidarity - Specific requests 	<p>Si le dépistage en pharmacie fut une franche réussite, c'est grâce à son accessibilité accrue. Le Cabinet Vandembroucke précise que les pharmaciens sont autorisés à vacciner jusqu'au 30 septembre.</p> <p>Bruxelles indique que le dépistage en officine est effectivement une réussite et que les pharmaciens font également un gros travail de sensibilisation. L'idée est de recourir à un prestataire de soins ou d'installer un bus à proximité de l'officine, sachant que l'accessibilité sera meilleure et que, du point de vue juridique, le pharmacien ne pourra plus vacciner lui-même au-delà du 30 septembre.</p> <p>Ce débat est d'ores et déjà mené au sein d'autres organes, néanmoins c'est le RMG qui, dans le cadre de la gestion des risques et compte tenu de la situation épidémiologique à Bruxelles et du taux de vaccination, donnera le signal de lancer la vaccination à proximité des officines. Une telle mesure renforcerait les possibilités de la Région de Bruxelles-Capitale de faire grimper son taux de vaccination. Pour recadrer le débat, il convient de rappeler à cet égard qu'il existe dès à présent un large éventail de possibilités de se faire vacciner à Bruxelles (centres de vaccination, vacci-bus, maisons médicales, cabinets de médecine générale et hôpitaux), et que ces canaux ne sont pas encore saturés. Le véritable problème se situe bien moins au niveau de l'accessibilité que de la perception de la vaccination. Dans le cadre des préparatifs de l'administration éventuelle d'une 3^e dose de vaccin, peu probable selon les prévisions actuelles, on envisagerait une vaccination par les acteurs de première ligne une fois que les centres auront fermé leurs portes, y compris en pharmacie - étant toutefois entendu que le vaccin serait administré par des infirmiers et/ou des médecins.</p>	<p>En effet, les possibilités de se faire vacciner à Bruxelles sont multiples et variées (centres, vacci-bus, MM, MG, hôpitaux) et sont loin d'être saturées ; le problème majeur pour certains segments de la population est et reste l'adhésion au principe vaccinal et non pas son accessibilité.</p> <p>Dans la préparation d'une potentielle 3^e dose de vaccin, peu dans les prévisions actuelles, ils envisagent la vaccination par la première ligne après la fermeture des centres, dont les pharmacies MAIS administrée par des infirmiers et/ou des médecins.</p>
<p>3. Prevention</p>		

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
<p>3.1. Update of the measures from testing to quarantine (Validation – Sciensano)</p>	<p>Sciensano a présenté l'avis du RAG, qui émet les recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les mesures générales (dépistage, isolement/quarantaine, recherche des contacts) pour garder la circulation du virus à un faible niveau et réduire le risque de transmission aux populations vulnérables • Les priorités en matière de testing restent les personnes symptomatiques, les contacts à haut risque, les voyageurs de retour et l'investigation de clusters. • Faciliter davantage l'accès au testing, par exemple en augmentant l'utilisation d'échantillons salivaires (mise à jour de l'avis par le RAG testing). • Pour les personnes entièrement vaccinées : maintien des procédures/mesures existantes excepté : <ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction d'un deuxième test le 7^e jour pour les HRC ; ○ Recommandation de l'utilisation d'un autotest pour les voyageurs de retour d'une zone rouge s'ils estiment avoir eu un comportement à risque ; ○ Introduction de deux tests pour les voyageurs de retour d'un pays VOC au sein de l'UE/Schengen. • Pour les personnes non ou incomplètement vaccinées : maintenir les procédures/mesures existantes sauf : <ul style="list-style-type: none"> ○ Moins de restrictions pour les contacts à faible risque ; ○ Le dépistage répété n'est pas utile en phase d'alerte 1 ; ○ Étendre le dépistage aux voyageurs de retour d'une zone rouge de l'UE/Schengen, en suivant les mêmes mesures que pour les zones rouges des pays tiers (deux tests et quarantaine). <p>Si l'on ne dispose pas de données suffisantes pour dire s'il y a un lien entre la vaccination et la protection contre le décès dans le cas du variant Delta,</p>	<p>Le RMG valide l'avis RAG "update of the measures from testing to quarantine".</p> <p>Selon le RMG, les mesures les plus importantes qui devraient être appliquées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les personnes entièrement vaccinées : maintien des procédures/mesures existantes excepté : <ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction d'un deuxième test le 7^e jour pour le HRC ; • Pour les personnes non vaccinées ou incomplètement vaccinées : maintien des procédures/mesures existantes, sauf: <ul style="list-style-type: none"> ○ Extension du testing aux voyageurs de retour d'une zone rouge de l'UE/Schengen, en suivant les mêmes mesures que pour les zones rouges des pays tiers (deux tests et quarantaine). <p>L'avis RAG validé sera présenté en Préparatoire ce lundi 16/08/2021.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>l'existence d'une protection contre l'hospitalisation permet toutefois présumer qu'il y a bel et bien un effet à ce niveau.</p> <p>Le vaccin Johnson and Johnson n'est pas assez largement utilisé que pour pouvoir faire des comparaisons au niveau de l'efficacité contre le variant Alpha et le variant Delta. Mais il s'agit d'une question qu'il faudra suivre.</p> <p>Les priorités qui se dégagent de cet avis sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un deuxième test PCR pour les HRC complètement vaccinés - Extension du dépistage aux voyageurs non vaccinés de retour d'une zone rouge de l'espace UE/Schengen, en suivant les mêmes mesures que pour les zones rouges des pays tiers (deux tests et quarantaine). 	
<p>3.2. Approach of HRC and LRC in amateur soccer (Discussion – FPS Public Health)</p>	<p>Ce point de l'ordre du jour a été abordé au point 3.1. de l'avis du RAG. L'avis du RAG précise que les personnes vaccinées ayant un LRC ne sont pas considérées comme un risque. En ce qui concerne les personnes non vaccinées, il est recommandé d'éviter uniquement le contact avec les personnes vulnérables pendant 14 jours.</p>	<p>Appliquer l'avis RAG Update of the measures from testing to quarantine.</p>
<p>4. Surveillance and detection</p>		
<p>4.1 Teleconsulting (Update)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Response UZA <p>Reminder update Brussels</p>		<p>Il est demandé à Bruxelles d'apporter un feedback concernant le teleconsulting dès que possible.</p>
<p>5. Health care</p>		
<p>5.1 Rules for vaccinated HRC caregivers (Discussion – Vlaanderen)</p>	<p>Mise en œuvre de l'avis du RAG intitulé <i>Update of the measures from testing to quarantine.</i></p>	<p>Appliquer l'avis RAG Update of the measures from testing to quarantine.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
6. Stocks and shortages		
7. Communication		
8. International		
8.1. Management of red zone returns and arrivals in Belgium (Discussion - Walloon region)	<p>Lors du précédent RMG, le 12/08/2021, toutes une séries de problématiques liées aux retours de voyages avait été évoquées (ex. : pas/peu de contrôle des frontières/PLFs, nécessité d'un deuxième test au retour de zone rouge, clarification des conditions liées aux exceptions, compilation trop lente des PLF par les compagnies). Il avait donc été décidé de faire remonter vers Saniport ces préoccupations pour attirer l'attention sur le suivi des différentes procédures en vigueur concernant les retours de voyage.</p> <p>A la demande de l'OCC, une note à ce sujet est en préparation au niveau de l'IFC abordant l'entièreté des maillons de la chaîne (ex. : des PLF à l'application de la quarantaine). Les discussions sont encore en cours, le RMG enverra donc un signal vers l'IFC pour donner une vue sur les diverses problématiques relevées.</p> <p>Concernant la saisie de données erronées sur les PLFs, Saniport a apporté réponse à certaines des questions formulées mais rappelle que la responsabilité des contrôles relève en grande partie de BIZA et la mobilité.</p> <p>Le RMG note que le CODECO avait conditionné les ouvertures aux voyages à cet usage des PLFs, mais on constate qu'ils ne sont que très peu ou pas reporté. Ces aspects liés à l'application des mesures doivent être améliorés.</p> <p>Concernant la collecte des PLF, cela relève de la responsabilité des compagnies aériennes. Les PLF sont relevés quotidiennement à Zaventem (scannés sur place pour Liège et Charleroi).</p>	<p>Le secrétariat RMG transférera les réflexions de la Région wallonne vers l'IFC.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>Les seules exceptions figurant encore sur les PLF sont celles à l'égard des transporteurs et de la diplomatie..</p> <p>Le secrétariat RMG transférera le mail de la Région Wallonne vers l'IFC, où des discussions sont en cours concernant le PLF, en guise de signal.</p> <p>La Flandre note aussi une mauvaise perception du concept de 'travailleur frontalier' ce qui peut mener à des abus et malentendus. Pour pallier à cela, Saniport indique qu'ils ont déjà mis en place un système empêchant systématiquement les non-européens d'indiquer qu'ils sont travailleurs/étudiants frontaliers.</p> <p>Les trop nombreuses exceptions reprises dans la liste harmonisée mènent à de nombreuses incompréhensions.</p> <p>Le fait que les agences de voyages renseignent leur propres coordonnées au lieu de celles du client a été mentionné. Sciensano prend note de ce problème lié aux adresses reprises sur les PLF.</p> <p>En outre, on a observé des fraudes concernant les dates de départ et d'arrivée de certains voyageurs. Saniport est au courant de ce problème, depuis, les données de tous les PLF électroniques sont examinées manuellement par les inspecteurs, si des incohérences sont relevées (ex. : durée de trajet improbable, date de départ après arrivée) alors un SMS est automatiquement envoyé à la personne concernée.</p> <p>Concernant les contrôles après le débarquement, le Commissariat fait référence aux contrôles en vigueur en période d'Ebola, où ils allaient eux-mêmes contrôler sur place la bonne application des mesures Ebola. Si on observe un problème au niveau d'une compagnie particulière (ex. : Air Maroc), peut-être commencer par se focaliser sur ça.</p>	

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
9. Date next meeting / agenda (approval)		La prochaine réunion aura lieu le jeudi 19/08/2021 de 16h à 18h.
10. AOB		

Participation list

Last Name	First Name	Organization	Email
Callens	Michiel	Vlaanderen	michiel.callens@vlaanderen.be
Detaille	Emilie	Cabinet Morreale	emilie.detaille@gov.wallonie.be
Gijs	Geert	Commissariat	Geert.Gijs@commissariat.fed.be
Hitabatuma	Vincent	FWB	Vincent.HITABATUMA@gov.cfwb.be
Henry	Anne-Claire	Fédération Wallonie Bruxelles	anne-claire.henry@one.be
Kalimira	Nyota (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	nyota.kalimira@health.fgov.be
Moulart	Jean	Brussels	jmoulart@gov.brussels
Neven	Inge	Brussels	ineven@ggc.brussels
De Ridder	Ri	Cabinet Vandenbroucke	ri.deridder@vandenbroucke.fed.be
van de Konijnenburg	Cecile	FOD Volksgezondheid	cecile.vandekonijnenburg@health.fgov.be
Verbeken	Bert	FOD Volksgezondheid	bert.verbeken@health.fgov.be
Lernout	Tinne	Sciensano	Tinne.Lernout@sciensano.be
Wildemeersch	Dirk	Vlaanderen	dirk.wildemeersch@vlaanderen.be